

REUNION DU 27 NOVEMBRE 2018

Présents : Tous

Secrétaire : B. PLAT

Compte rendu de la réunion du 29 Octobre 2018 : le compte rendu de cette séance est approuvé à l'unanimité sans modification.

Travaux mairie :

- **Avenants n° 3 et 4 aux marchés des lots 3 et 4 : Menuiseries - Parquets - Plafonds** : ces 2 avenants concernent des moins-values par rapport au marché initial. Ils sont respectivement de 137.00 et 489.80 € ht. Ils sont tous deux acceptés.
- **Point sur les travaux** : la Commission Bâtiments déplore le retard pris sur des travaux de second œuvre et de finitions imputables au défaut de gestion prévisionnelle et au suivi insuffisant du chantier par l'architecte, ainsi qu'au laxisme de certaines entreprises. Toutefois, elle souligne le professionnalisme et la ponctualité de la majorité des artisans.
- **Signalétique** : le conseil valide la proposition de Publi-Méni pour la fourniture de la signalétique de la Mairie et de la devise de la République, ainsi que des tableaux d'affichage extérieur pour un montant de 941 .00 € ht.

Demandes des riverains de l'École :

- **Entretien de la clôture** : la partie haute de cette clôture a été conçue et posée par le propriétaire riverain. Elle a été réalisée avec des lames de bois verticales disposées en quinconces et rivetées entre elles de part et d'autre d'une ossature métallique. La conception rend impossible l'entretien de la face intérieure, et le démontage des lames du côté école implique celui du côté riverain. Il est convenu que la Commission Bâtiments étudie les solutions possibles à proposer au propriétaire voisin.
- **Nuisances de l'arbre** : quoique élagué à plusieurs reprises, le noyer implanté « côté jardin » est toujours source de nuisances tant pour le riverain que pour l'école - ombre sur les bâtiments et feuilles sur les toitures et dans les gouttières. Compte tenu de sa hauteur, le conseil souhaite prendre l'avis d'un professionnel pour savoir si un élagage au niveau de la première couronne est possible, ou s'il faut prévoir son démontage.

Reversement de la taxe d'Aménagement à la Communauté de Communes : de nouvelles recettes au titre de la taxe d'Aménagement ayant été perçues, il convient de reverser à la Communauté de Communes celles générées par les installations sur Ecopole, à savoir : SCI Monteau pour 3 381.42 € et Pujolas pour 752.72 €. Le conseil valide cette rétrocession, conforme aux engagements pris la commune vis-à-vis de la CdC.

GEMAPI : Actions à mener : la commission GEMAPI - GEStion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations - Cette commission, organe de la Communauté de Communes, a récemment tenu sa première réunion. Bernard PLAT a donné le compte rendu. Pour ce qui est du volet « Prévention des Inondations », les actions et les moyens à mettre en œuvre devront être en corrélation avec les enjeux et les risques, lesquels sont différents en fonction des communes. Les propositions d'actions sont à transmettre à la CdC pour fin janvier.

Transmission par voie dématérialisée des convocations et documents annexes : le maire expose la possibilité de transmettre par voie dématérialisée les convocations aux réunions du conseil municipal, et leurs documents annexes. Cette pratique évite la reprographie souvent nécessaire en couleur, de documents pouvant contenir plusieurs dizaines de pages. Le conseil délibère unanimement et favorablement pour ce mode de transmission. Le maire adressera à chaque conseiller le formulaire marquant l'autorisation individuelle de chacun.

Informations / Questions Diverses : Néant

La séance est levée à 23h00